

rand&vous

la lettre d'information des collaborateurs intérimaires
Randstad - n°14, juillet/août 2011

édito



Chère collaboratrice, cher collaborateur,

Pendant la période estivale, Randstad continue d'être à vos côtés dans votre vie professionnelle et personnelle. Qu'il s'agisse de faire garder vos enfants pendant les vacances ou d'un projet pour changer de logement : là aussi, Randstad peut vous aider grâce à plusieurs aides.

Préparez votre été et, même, votre rentrée professionnelle, en vous rendant dans votre agence Randstad. Votre consultant(e) vous y attend pour faire le point avec vous.

Enfin, vous le savez, votre sécurité est l'une de nos priorités : ce mois-ci, rand&vous vous informe en détail sur le droit d'alerte et de retrait.

Bonne lecture et bel été à toutes et à tous !

François Béharel,
Président du groupe Randstad France

Un été avec Randstad

Votre agence Randstad reste ouverte en juillet et en août : profitez de cette période pour venir rencontrer votre consultant(e) pour échanger sur votre situation professionnelle.

Vous pourrez ainsi mettre à jour votre dossier et communiquer vos disponibilités.

Ce sera aussi une bonne occasion de faire le point sur les opportunités de missions en intérim, de CDD et de CDI pendant les mois d'été et à la rentrée.

À tout moment, vous pouvez aussi consulter toutes nos offres d'emploi sur randstad.fr

droit d'alerte, droit de retrait : la sécurité d'abord !

Le droit de retrait est une disposition du Code du Travail qui autorise tout salarié à quitter son poste, après en avoir alerté son employeur, s'il a un « motif raisonnable » de penser qu'un « danger grave et imminent » menace sa vie ou sa santé.

En tant que salarié(e) intérimaire, vous pouvez exercer votre droit de retrait au même titre que n'importe quel salarié.

qu'est-ce qu'un « danger grave et imminent » ?

C'est une situation (par exemple, une odeur de gaz) susceptible de provoquer une atteinte sérieuse à votre intégrité physique dans un délai proche. Attention : cela ne concerne pas les risques habituels liés à certaines situations de travail (le travail en hauteur, par exemple).

comment exercer votre droit d'alerte et de retrait ?

Avant d'arrêter de travailler, vous devez alerter votre responsable hiérarchique dans

l'entreprise et votre agence Randstad. Ensuite, seulement, vous pouvez quitter votre poste.

quelles sont les conséquences du droit de retrait ?

Un salarié exerçant son droit de retrait est protégé : on ne peut lui demander de reprendre son activité tant que le danger persiste. Aucune retenue de salaire ni aucune sanction disciplinaire ne peuvent être appliquées si l'exercice du droit de retrait est légitime.

et ensuite ?

Votre consultant Randstad suivra l'évolution de la situation et vous informera quand les conditions seront réunies pour une reprise de votre mission en toute sécurité.



good
to know
you*

*heureux de vous connaître

 randstad

CDI-Intérim | Experts | Search & Selection | Solutions RH | Inhouse Services

les plombiers ont fait des étincelles !

Vous avez été deux fois plus nombreux que l'an dernier – près de 180 participants – à venir faire des étincelles lors de la 2^e édition du championnat de France de plomberie organisé par les centres experts électricité-chauffage-climatisation Randstad. Le centre expert de Lyon a profité de l'événement pour organiser un job dating au cours duquel une vingtaine de candidats ont pu rencontrer des entreprises et, pour certains d'entre eux, décrocher leur prochain contrat dont 2 en CDD.

Un grand bravo au gagnant national, Adrien Segard. Ce jeune plombier de 22 ans profitera prochainement de son prix, un week-end Relais & Châteaux !



trophées Randstad de l'assistantat 2011, top départ en septembre

Cette année encore, les trophées Randstad de l'assistantat récompenseront le ou la meilleur(e) assistant(e) de France dans sa catégorie (assistante(e) de direction, bilingue anglais et commercial(e)).

Pour y participer, inscrivez-vous à partir du 19 septembre sur le site randstad.fr. La sélection des finalistes se fera en deux étapes :

- un test en ligne portant sur les compétences bureautiques, en partenariat avec Tocosk,
- des tests métiers à passer en agence.

Pour les finalistes, une série d'épreuves et de mises en situation professionnelle permettra au jury de les départager.

Le (la) gagnant(e) de chaque catégorie remportera un i-Pad et un abonnement d'un an à Office Mag.

Bonne chance à toutes et à tous !



aides au logement : bien chez soi grâce à Randstad

« les PLUS de Randstad », c'est aussi toute une gamme d'aides au logement selon votre nombre d'heures en intérim :

- louer avec action logement : Randstad vous aide à trouver un logement à loyer modéré, du studio au 5 pièces (anciennement « 1 % logement »),
- sécuriser votre bailleur : le pack Fastt PLUS apporte de solides garanties à votre propriétaire pendant 3 ans (assurance loyers impayés, garanties dégradations immobilières, assistance juridique, assurance vacance locative),

- financer un achat immobilier : Randstad a négocié une offre de prêts pouvant financer jusqu'à 100 % de votre projet (acquisition, travaux, agrandissement...), hors frais de notaire et de garantie.

Pour plus d'informations : carnet avantages « les PLUS de Randstad ». Demandez-le à votre consultant(e) Randstad.

logement



SOS garde d'enfants : des solutions utiles pour cet été

Vous avez de jeunes enfants et vous êtes en mission, ou sur le point d'en démarrer une ? Le Fastt propose des solutions de dépannage économiques, même à la dernière minute :

- garde à domicile : pour seulement 1 € de l'heure, un professionnel qualifié (h/f) se déplace chez vous pour garder vos enfants (jusqu'à 50 heures par an) ;
- centre de loisirs : pendant les congés scolaires, le Fastt vous oriente vers les places disponibles dans les centres les plus proches de chez vous ou du lieu de votre mission.

Ces solutions vous sont proposées dès la 1^{re} heure de mission. Pour tout renseignement, contactez le Fastt : 0800 28 08 28 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour toute information complémentaire sur vos avantages "les PLUS de Randstad", contactez votre ligne info services (LIS) Randstad au 0 811 01 20 20 (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00).